



UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°129 – Septembre 2022 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

ÉDITORIAL

Ce 129^e numéro d'*UNC INFOS* est pour moi le premier ! Comme cela vous l'avait déjà été annoncé, j'ai succédé le 1^{er} juillet au général (2S) Philippe Schmitt, au poste de directeur des services administratifs. Je veux, dans un premier temps, remercier le président national pour la confiance qu'il veut bien m'accorder. Je souhaite, dans un second temps, remercier chaleureusement mon prédécesseur pour son accueil et l'organisation de la période de consignes qui a précédé mon arrivée, durant laquelle il m'a sensibilisé à tous les sujets qui relèvent de cette fonction. C'est ainsi bien préparé que j'ai entamé une période estivale idéale pour appréhender en profondeur l'ensemble des dossiers, afin d'être opérationnel à la rentrée, en ayant surtout à cœur d'être pleinement au service des fédérations !

Quelques mots peut-être pour me présenter.

J'ai quitté les rangs de l'armée de terre au grade de lieutenant-colonel, après presque 35 ans de service. Après ma sortie de Saint-Cyr en 1990 (promotion *Lieutenant Tom Morel*), j'ai entamé une première partie de carrière dans l'arme du train, puis me suis orienté en 2000 vers la spécialité communication. J'ai ainsi été affecté au service d'information et de relations publiques de l'armée de terre puis à la délégation à l'information et à la communication de la défense. J'ai terminé ma carrière, ces cinq dernières années, au poste de chef de cabinet du directeur du service national et de la jeunesse du ministère des armées.

M'inscrivant dans les pas du général (2S) Philippe Schmitt, c'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie que j'ai pris mes fonctions. J'espère avoir le plaisir et l'honneur de vous croiser dans les meilleurs délais. N'hésitez-pas à m'appeler, nous sommes à votre service !

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro axé principalement autour de la nomination de Mme Patricia Mirallès, notre nouvelle secrétaire d'État, et de la composition de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Xavier Pons
Directeur administratif

AGENDA DE LA RENTRÉE

☛ 22 septembre

- ❖ Débriefing de l'assemblée générale de Tours
- ❖ Comité consultatif action sociale et solidarité (visioconférence)

☛ 23 septembre

- ❖ Réunion du conseil d'administration national
- ❖ Comité consultatif aide à la reconversion

➤ UNE NOUVELLE MINISTRE

Le 4 juillet 2022, Mme Patricia Mirallès a été nommée secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, dans le gouvernement de Mme Elisabeth Borne.



👉 Sa biographie

Fille de rapatriés d'Algérie, Mme Mirallès est née le 22 août 1967 à Montpellier.

Après une première partie de carrière comme chef d'entreprise, elle entame une reconversion professionnelle en 1998 et entre au cabinet du député de la 1^{re} circonscription de l'Hérault. En 2002, elle intègre le cabinet du maire de Montpellier en tant que fonctionnaire territoriale, jusqu'en 2013. Elle est élue aux élections municipales de 2014 7^e adjointe au maire de Montpellier puis conseillère départementale de l'Hérault en 2015, tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

Elle est élue députée de l'Hérault en 2017 et, en juillet 2019, vice-présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées.

En juin 2021 elle est nommée rapporteur pour la commission de la défense nationale et des forces armées de la mission d'information relative à la « préparation à la haute intensité » avec le député de Seine-et-Marne Jean-Louis Thériot. Le rapport est publié le 17 février 2022.

Consécutivement au discours du président de la République le 20 septembre 2021, elle est nommée rapporteur du projet de loi « portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriés d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français ».

Elle est réélue députée de la première circonscription de l'Hérault en juin 2022.

👉 Ses attributions

Décret n° 2022-1070 du 29 juillet 2022 relatif aux attributions de la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire.

Article 1 :

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, traite, par délégation du ministre des armées, des questions relatives à la politique des anciens combattants, de la mémoire, des victimes de guerre et des rapatriés.

Elle suit la préparation et la mise en œuvre des mesures témoignant de la reconnaissance de la nation envers les personnes affectées par la guerre et les opérations extérieures. Elle veille au renforcement du lien armée-nation.

Par délégation du ministre des armées, elle définit et met en œuvre la politique de la mémoire combattante, en particulier dans le cadre des cycles mémoriels, et anime le dialogue avec les fondations, associations et collectivités territoriales intéressées.

La secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, accomplit toute autre mission que le ministre des armées lui confie.

Article 2 :

Pour l'exercice de ses attributions, la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, dispose des services placés sous l'autorité du ministre des armées, ou dont il dispose, en particulier de la direction de la mémoire, de la culture et des archives.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La nouvelle assemblée élue le 19 juin dernier a désigné les membres de ses commissions parlementaires.

Voici ci-dessous la liste des **députés de métropole de la commission de la défense nationale et des forces armées**.

Au même titre que les autres députés, n'hésitez pas à rentrer en contact avec eux, vous appuierez ainsi l'action du président national qui sera amené à les rencontrer rapidement lors d'auditions parlementaires.



➔ VOS DÉPUTÉS

- 04 – Alpes-de-Haute-Provence : **Christian Girard**
- 06 – Alpes-Maritimes : **Christelle d'Intorni** et **Alexandra Martin**
- 09 – Ariège : **Laurent Panifous**
- 10 – Aube : **Valérie Bazin-Malgras**
- 11 – Aude : **Julien Rancoule**
- 13 – Bouches-du-Rhône : **José Gonzalez** et **Lionel Royer-Perreaut**
- 16 – Charente : **Caroline Colombier**
- 17 – Charente-Maritime : **Jean-Philippe Ardouin**
- 18 – Cher : **Loïc Kervran** (vice-président) et **François Cormier-Bouligeon**
- 21 – Côte-d'Or : **Benoît Bordat** et **Hubert Brigand**
- 22 – Côtes-d'Armor : **Murielle Lepvraud**
- 24 – Dordogne : **Jean-Pierre Cubertafon** (vice-président) et **Pascale Martin**
- 28 – Eure-et-Loir : **Olivier Marleix**
- 29 – Finistère : **Jean-Charles Larsonneur** et **Mélanie Thomin**
- 31 – Haute-Garonne : **Christophe Bex**, **François Piquemal** et **Corinne Vignon**
- 34 – Hérault : **Stéphanie Galzy** et **Philippe Sorez**
- 35 – Ille-et-Vilaine : **Frédéric Mathieu**
- 38 – Isère : **Cyrielle Chatelain**
- 40 – Landes : **Fabien Lainé**
- 44 – Loire-Atlantique : **Mounir Belhamiti** et **Luc Geismar**
- 48 – Lozère : **Pierre Morel-À-L'huissier**
- 50 – Manche : **Anna Pic**
- 53 – Mayenne : **Yannick Favennec-Bécot**
- 54 – Meurthe-et-Moselle : **Martine Etienne**
- 56 – Morbihan : **Jean-Michel Jacques**, **Anne Le Hénanff** et **Lysiane Métayer**
- 57 – Moselle : **Laurent Jacobelli**
- 59 – Nord : **Pierrick Berteloot**, **Brigitte Liso**, **Fabien Roussel** et **Michaël Taverne**
- 63 – Puy-de-Dôme : **Delphine Lingemann**
- 64 – Pyrénées-Atlantiques : **Vincent Bru**, **David Habib** et **Josy Poueyto**
- 66 – Pyrénées-Orientales : **Michèle Martinez**
- 67 – Bas-Rhin : **Emmanuel Fernandes** et **Bruno Studer**
- 68 – Haut-Rhin : **Charlotte Goetschy-Bolognese**
- 69 – Rhône : **Thomas Gassilloud (président)** et **Nathalie Serre**

➤ VOS DÉPUTÉS (SUITE)

- 75 – Paris : **Julien Bayou**
- 76 – Seine-Maritime : **Xavier Batut**
- 77 – Seine-et-Marne : **Jean-Louis Thiériot** (vice-président)
- 78 – Yvelines : **Yaël Braun-Pivet** et **Natalia Pouzyreff**
- 79 – Deux-Sèvres : **Jean-Marie Fiévet** (secrétaire)
- 82 – Tarn-et-Garonne : **Valérie Rabault**
- 83 – Var : **Frank Giletti** (secrétaire), **Frédéric Boccaletti** et **Yannick Chenevard**
- 88 – Vosges : **Christophe Naegelen**
- 92 – Hauts-de-Seine : **Aurélien Saintoul** (secrétaire)
- 93 – Seine-Saint-Denis : **Bastien Lachaud**
- 94 – Val-de-Marne : **Isabelle Santiago** (vice-présidente)

👉 A savoir

Au nombre de huit, les commissions permanentes sont des rouages essentiels du travail parlementaire. Les députés sont chacun obligatoirement membres d'une commission. Chaque commission désigne, pour la diriger, un bureau qui s'efforce de reproduire la configuration politique de l'Assemblée. Les commissions examinent les textes législatifs inscrits à l'ordre du jour. Par l'organisation d'auditions (ministres, experts, représentants de la société civile...) ou la constitution de missions d'information, elles assurent l'information des députés dans les matières entrant dans leur champ de compétence, leur permettant ainsi d'exercer leur contrôle sur la politique du Gouvernement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

➤ LE CODE SIRET

Le code SIRET (système d'identification du répertoire des établissements) est une immatriculation auprès de l'INSEE, désormais **obligatoire**, y compris pour les associations. Elle permet à l'administration, aux partenaires, voire aux fournisseurs, d'identifier légalement la structure. Elle permet aussi d'émettre des factures ou de pouvoir effectuer des transactions financières.

Chaque association communale ou départementale de l'UNC doit donc détenir un numéro SIRET, qui permet d'identifier géographiquement l'association. Ce numéro est incontournable pour obtenir une subvention, ou pour ouvrir un compte bancaire.

Pour obtenir un numéro SIRET, la procédure est simple :

- Détenir le récépissé de déclaration de la préfecture de rattachement.
- Être en possession de la copie de la parution de déclaration d'association au JO.
- Avec la copie de ces documents, adresser une demande de numéro de SIRET à la direction régionale de l'INSEE compétente.

Cette demande est gratuite. Dès réception du numéro SIRET, il faut informer la fédération UNC départementale et la banque chargée des comptes de l'association.

Pour toute demande de subvention, les imprimés actuels font ressortir le numéro de SIRET du demandeur.

Plus d'information sur : <https://www.insee.fr/fr/information/1948450>